

En résidence permanente à l'Abbaye de Moissac

Son objectif est de soutenir et développer les recherches dans le domaine des musiques anciennes, actuelles et traditionnelles, de l'Europe et du Bassin méditerranéen et la promotion de ces répertoires par des actions d'enseignement, de publication et de diffusion.

Cotisation 2018 (année civile)

Devenez un membre privilégié de l'Association en adhérant et bénéficiez des avantages suivants :

- ❖ **Possibilité de suivre les activités de formation**
- ❖ Recevez des informations régulières sur *l'Ensemble Organum*, en particulier sur les concerts en France et à l'étranger.
- ❖ Bénéficiez de tarifs réduits aux concerts et colloques organisés ou coproduit par le CIRMA en région Midi-Pyrénées (festivals les Diagonales)
- ❖ Bénéficiez de tarifs préférentiels sur les enregistrements discographiques de l'Ensemble Organum, les ouvrages dirigés par Marcel Pérès et les publications du CIRMA

Donation 2018

Devenez Amis d'Organum, vous aimez l'art, la culture et notre démarche vous séduit, investissez-vous dans un projet global ou chacun d'entre vous peut devenir mécène et contribuer personnellement à la richesse des activités artistiques d'Organum.

Chacun d'entre vous peut devenir mécène et contribuer personnellement à la richesse des activités artistiques d'Organum.

Transformez votre impôt en un geste culturel et citoyen et bénéficiez d'avantages fiscaux
- Dispositifs de défiscalisation : réduction d'impôt sur le revenu – don déductible de l'ISF
Toute personne morale ou physique faisant un don à l'association Organum (association loi 1901 du secteur culturel) peut bénéficier d'une réduction d'impôt.

Si vous êtes un particulier, vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de déduire de vos impôts 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. **Ainsi, un don de 1000 € ne vous coûte en réalité que 340€.**

Si vous êtes une entreprise, vous bénéficiez d'une déductibilité fiscale de 60% de votre don à hauteur de 5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe de votre société. **Ainsi, un don de 1000 € ne vous coûte en réalité que 400 €.**

